Décision 01-D-36 du 28 juin 2001

relative à des pratiques relevées dans le secteur du béton prêt à l'emploi et des produits en béton en Côte-d'Or

Posted on: 16 juillet 2001 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre délégué aux finances et au commerce extérieur
Dispositif(s)	Injonction de publication Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	Ciments d'Origny, Maggioni, Dijon Béton, Doras Matériaux, Pagot et Savoie, Bloc Matériaux

Lire

le texte intégral de la décision

365.46 Ko

le communiqué de presse